



La Fête-Dieu

Quelque temps après que Clément V eut rendu obligatoire pour toute l'Eglise la fête du Saint Sacrement et que le Concile réuni à Vienne en 1312 pour condamner les Templiers eut ratifié cette institution, Jean XXII, en 1318, donna à la Fête-Dieu une octave pour la rendre plus solennelle.

Et c'est de ce pape que date la procession du Saint Sacrement, qui s'introduisit rapidement dans les usages religieux, ainsi qu'en témoignent ces lignes écrites le 3 mars 1324 par Guillaume de Melun, archevêque de Sens: "Quant à la procession solennelle que le peuple et le clergé font le jeudi après l'octave de la Pentecôte, puisqu'elle semble introduite en quelque manière par l'inspiration divine, nous n'en ordonnons rien quant à présent, la laissant à la dévotion du clergé et du peuple."

Le premier règlement relatif à cette procession paraît être la défense faite en 1452 par le Concile provincial de Cologne "d'exposer ou de porter processionnellement le Saint Sacrement à découvert, en quelqu'ostensoir à clairevoie que ce soit sinon durant la très sainte Fête du Corps de Jésus-Christ, et son octave, en chaque ville, bourg ou paroisse, et, hors ce temps, une autre fois, par permission de l'Ordinaire et pour quelque nécessité pressante".

C'est vers cette époque que fleurissait à Aix-en-Provence, une singulière coutume, dont le roi René régla lui-même le cérémonial en 1462. Le lundi de la Pentecôte, le Conseil de la ville élisait un Prince d'Amour, un Abbé de la Jeunesse et un Roi de la Basoche. Le dimanche de la Trinité, les trois élus choisissaient leurs officiers, puis l'on faisait le prélude du grand tournoi dans la salle des Pas-Perdus du palais et la *maître éprouve* (répétition générale) dans les rues de la ville. La veille de la Fête-Dieu, nouvelle *épreuve* dans les rues et